

## L'Agirc-Arrco publie son premier rapport RSE

Paris, 7 décembre 2023

En tant que régime de retraite par répartition fondé sur le principe de la solidarité, l'Agirc-Arrco contribue depuis son origine aux enjeux du développement durable. Les partenaires sociaux gestionnaires du régime ont souhaité s'inscrire dans une démarche ambitieuse et proposent aujourd'hui ce premier rapport RSE construit avec l'ensemble des parties prenantes.

« **Garantir le paiement des retraites à chaque génération sans peser sur les générations futures** » est l'un des principaux fondements du régime Agirc-Arrco. Ce principe, conforme à la définition même du développement durable énoncée par les Nations unies\*, régit la façon dont les partenaires sociaux pilotent le régime Agirc-Arrco depuis son origine.

Par son organisation et ses actions, l'Agirc-Arrco contribue directement à **10 des 17 objectifs de développement durable** définis par les Nations-Unies.



En particulier :

- Dans le domaine des « institutions justes », l'Agirc-Arrco a fait de **l'éthique** un enjeu majeur de sa gouvernance paritaire et inscrit les principes de probité, transparence et d'indépendance dans ses textes fondateurs ainsi que dans ses statuts.
- Sur le plan du bien vieillir et de l'accompagnement des personnes en situation de fragilité, l'Agirc-Arrco oriente son **action sociale** dans la prévention du vieillissement, l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en perte d'autonomie et le soutien aux aidants. Chaque année, près de 2 millions de personnes bénéficient des dispositifs de l'action sociale Agirc-Arrco. En parallèle, l'Agirc-Arrco subventionne plus d'un millier d'associations par an, dont les missions rejoignent le périmètre de son action sociale.
- Enfin, en matière **d'investissement socialement responsable**, le régime Agirc-Arrco a franchi des étapes importantes. Le régime, qui prenait déjà en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion financière depuis une vingtaine d'années, s'est progressivement doté d'une charte ISR en 2019, suivie l'année d'après d'une politique de vote puis d'une politique climat en 2023.

« L'Agirc-Arrco est le bien commun des salariés du secteur privé, que les partenaires sociaux s'appliquent à gérer de façon responsable depuis 75 ans, sans un euro de dette - et donc sans peser sur les générations futures. Ce rapport, construit avec les institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, est le témoignage de l'engagement du régime au sein de notre société », commente **Brigitte Pisa, Présidente de l'Agirc-Arrco**.

« C'est le premier rapport RSE de l'Agirc-Arrco, mais les réalisations du régime dans ce domaine reposent sur des engagements de très longue date. Les partenaires sociaux se sont toujours fixés comme feuille de route d'améliorer la qualité et l'efficacité de la retraite complémentaire, tout en réduisant ses coûts de gestion. Cette trajectoire appliquée à l'ensemble des directions du régime a permis d'optimiser les processus métier et d'adopter très tôt des pratiques responsables et durables, en matière par exemple de politique d'achats ou de limitation des impacts des installations sur l'environnement », ajoute **Didier Weckner, vice-président de l'Agirc-Arrco**.

### [Lien vers le rapport RSE de l'Agirc-Arrco](#)

\* « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Définition du développement durable énoncée en 1987 par la Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations-Unies dans son rapport "Our Common Future" (Rapport Brundtland).

#### **A propos de l'Agirc-Arrco**

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 26 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,7 million d'entreprises adhèrent au régime. 13 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève aujourd'hui à près de 90 Md€. Les orientations stratégiques du régime renouvelées tous les quatre ans ont conduit les équipes de l'Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé.

Pour plus d'informations : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

#### **Contact presse**

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - [dc.presse@agirc-arrco.fr](mailto:dc.presse@agirc-arrco.fr) - 06 99 66 84 94